

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2023-19

En exercice 18

Présents 11

Votants 14

Séance du 11 avril 2023

Date de la Convocation

03/04/2023

Date de l'affichage

03/04/2023

Objet de la délibération :

Gestion Espace Naturel

Sensible

L'an deux mil vingt-trois,

et le onze avril,

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD, Jacques BONNIER, Marion ATRON, Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD, Claudine MARCHAND, Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE

Absents : Sébastien BLANCHON (pouvoir à P. ECOCHARD), Thomas GAND (pouvoir à I. ROUCHE), François-Damien GROS, Nelly GUICHARD, Christopher HAÛBRUGE, Valérie PAROLA, Anthony LAINE (pouvoir à JL ROCHET).

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame la maire,

Rappelle au Conseil Municipal, que le site des pelouses sèches du Sud Revermont sur la commune de Val Sonnette est labellisé en ENS depuis le 26 février 2021, et qu'une convention tripartite, relative à la gestion du site de Val-Sonnette entre la commune, Jura Nature Environnement et le Département a été signée. Elle informe le Conseil Municipal de la proposition de mise en œuvre de la gestion du site ENS des pelouses sèches du Sud Revermont sur la commune de Val-Sonnette, pour l'année 2023, les actions à mener étant suivantes :

- Pâturage par le troupeau de brebis de l'EI Eugénie THILLEROT, le transport des brebis sur le site de Val-Sonnette serait effectué par les transports Christian COIRON pour un montant de 1240.00€ HT ;
- Accompagnement de la commune par JNE comprenant la gestion pastorale des interventions d'entretien du site, l'animation et la sensibilisation pour un montant de 2500€ ;
- Soit un montant prévisionnel de 3740.00 € HT.

Elle informe le Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique des ENS, le Département soutient les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre de cette gestion des milieux naturels de ces ENS labellisés et peut subventionner ces actions jusqu'à 70 %, soit 2618.00€ pour l'année 2023 .

Madame la Maire propose d'approuver le programme d'actions pour l'année 2023 concernant le site ENS des pelouses sèches du Sud Revermont sur la commune de Val-Sonnette et son plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le programme d'actions pour l'année 2023 concernant le site ENS des pelouses sèches du Sud Revermont sur la commune de Val Sonnette,

APPROUVE le plan de financement ci-joint annexé,

SOLLICITE une subvention du Département à hauteur de 70 %, soit 2618.00€, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique départementale des ENS,

DIT que 10% des frais de transport seront à la charge de Mme THILLEROT soit 124.00€ HT

AUTORISE Madame la Maire, à signer tout document afférent à la présente décision.

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 11/04/2023

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Maire, MONNET Brigitte



PLAN DE FINANCEMENT 2023**GESTION DE L'ENS**

Dépenses		Recettes	
- JNE	2500 €	- CD 39 (70%)	2618 €
- Transport brebis	1240 €	- El Eugenie THILLEROT	124 €
		- Autofinancement	998 €
TOTAL	3740 €	TOTAL	3740 €



MAIRIE DEVAL-SONNELLE
(SIREN) 08165